

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Honneur- Fraternité- Justice  
MINISTERE DE L'CONOMIE ET DES FINANCES  
DIRECTION DES PROJETS EDUCATION-FORMATION (DPEF)  
PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE (PASEB-2)

Notification d'intention d'attribution du contrat relatif à l'acquisition de 2000 cuves d'eau pour les écoles des zones du projet

A l'attention du représentant autorisé de l'Entreprise :

Nom de la société : **SNM**, représenté par son directeur général  
Adresse : BP 1335, Tel : +222 45252112, + (222) 47000004, Nouakchott-Mauritanie  
E-mail : [yeslem.snm@gmail.com](mailto:yeslem.snm@gmail.com)

**DATE D'ENVOI** : La présente Notification est publiée le 11/04/2025 GMT.

**Client** : Direction des Projets Education-Formation (DPEF)/PASEB-2

**Intitulé du Marché** : Acquisition de 2000 cuves d'eau pour les écoles des zones du projet.

**Pays** : *République Islamique de Mauritanie*

**Prêt No.** : **P163143**

Par la présente Notification de l'intention d'attribution (la Notification) nous vous informons de notre décision d'attribuer le Marché ci-dessus. L'envoi de la Notification marque le commencement de la Période d'attente. Durant ladite période, il vous est possible de :

- a) Demander un débriefing concernant l'évaluation de votre offre, et/ou
- b) Soumettre une réclamation concernant la passation du marché, portant sur la décision d'attribuer le marché.

REPUBLICUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Honneur- Fraternité- Justice  
MINISTERE DE L'CONOMIE ET DES FINANCES  
DIRECTION DES PROJETS EDUCATION-FORMATION (DPEF)  
PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE (PASEB-2)

**1. Soumissionnaire retenu**

<b>Nom :</b>	<b>SNM</b>
<b>Adresse :</b>	Adresse : BP 1335, Tel : +222 45252112, + (222) 47000004, Nouakchott-Mauritanie. E-mail : <a href="mailto:yeslem.snm@gmail.com">yeslem.snm@gmail.com</a>
<b>Prix du Marché :</b>	<b>486 000 USD MRU Hors Taxes (HT)</b>
<b>Délai de livraison</b>	<b>4 mois</b>

**2. Soumissionnaires**

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Examen préliminaire et conformité technique</b>	<b>Montant de l'offre lu publiquement HT</b>	<b>Examen détaillé (comparaison des offres) Taux de change BCM 05/03/2025 : 1 USD=39.72 MRU</b>	<b>Qualification</b>
SOC	OUI	25 000 000 MRU	25 000 000 MRU HT	
COTRAM Sarl	OUI	22 100 000 MRU	22 100 000 MRU HT	
SNM	OUI	486 000 Dollar US	19 303 920 MRU HT	Qualifié
Ets TEWFIK	OUI	24 600 000 MRU	24 600 000 MRU HT	
Grp CGF/ EMHAN	OUI	26 966 000 MRU	26 966 000 MRU HT	

### **Motif(s) pour le(s)quel(s) votre Offre n'a pas été retenue**

Les (05) cinq soumissionnaires sont conformes techniquement pour l'essentiel.

Le marché a été attribué au soumissionnaire SNM moins disant, conforme techniquement et qualifié.

### **3. Comment demander un débriefing**

**DATE ET HEURE LIMITES : l'heure et la date limite pour demander un débriefing est le 15/04/2025 à 17 h 00.**

Vous pouvez demander un débriefing concernant les résultats de l'évaluation de votre Proposition. Si vous désirez demander un débriefing, votre demande écrite doit être présentée dans le délai de trois (3) jours ouvrables à compter de la réception de la présente Notification d'intention d'attribution.

Indiquer l'intitulé du marché, le numéro de référence, le nom du Consultant, les détails du marché et l'adresse pour la présentation de la demande de débriefing comme suit :

**à l'attention de :**

**Nom :** Mohamed Sidi Mohamed

**Titre/position :** Président de la Commission de Passation des Marchés Publics de la DPEF (CPMP/DPEF)

**Agence :** Commission de Passation des Marchés Publics de la DPEF (CPMP/DPEF)

**Adresse courriel :** [mosm@dpef.mr](mailto:mosm@dpef.mr)

Lorsqu'une demande de débriefing aura été présentée dans le délai de trois (3) jours ouvrables, nous accorderons le débriefing dans le délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de la demande. Dans le cas où il ne nous serait pas possible d'accorder un débriefing dans ce délai, la période d'attente sera prorogée jusqu'à cinq (5) jours ouvrables après que le débriefing aura eu lieu. Dans un tel cas, nous vous informerons par le moyen le plus rapide de la prolongation de la période d'attente et confirmerons la date à laquelle la période d'attente prorogée expirera.

Le débriefing peut être par écrit, par téléphone, vidéo-conférence ou en personne. Nous vous informerons par écrit et dans les meilleurs délais de la manière dont le débriefing aura lieu, en confirmant la date et l'heure.

Lorsque la date limite de demande d'un débriefing est expirée, vous pouvez cependant demander un débriefing. Dans un tel cas, nous accorderons le débriefing dès que possible, et normalement au plus tard dans le délai de quinze (15) jours ouvrables suivant la publication de la notification d'attribution du Contrat.

#### 4. Comment formuler une réclamation

**DATE ET HEURE LIMITES : l'heure et la date limite pour présenter une réclamation est 25/04/2025 à 12 h 00**

Indiquer l'intitulé du marché, le numéro de référence, le nom du Consultant, les détails du marché et l'adresse pour la présentation de la demande de débriefing comme suit :

**à l'attention de :**

**Nom :** Khadija BOUKA

**Titre/position :** Présidente

**Agence :** Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)

**Adresse courriel :** [contact@armp.mr](mailto:contact@armp.mr)

**Tél :** + 222 45 24 13 03

vous pouvez soumettre une réclamation relative à la passation des marchés au sujet de la décision d'attribution du marché. Il n'est pas nécessaire que vous ayez demandé ou reçu un débriefing avant de présenter une réclamation. Votre réclamation doit être présentée durant la Période d'attente et reçue par nous avant l'expiration de ladite Période d'attente.

Informations complémentaires :

Pour obtenir plus d'informations, prière vous référer aux [Règlements de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de financement de projets d'investissement](#), en date de juillet 2016 (Règles de Passation de Marchés) (Annexe III). Il vous est demandé de lire ces documents avant de préparer et présenter votre réclamation. En outre la Recommandation de la Banque Mondiale intitulée « Comment formuler une réclamation relative à la passation des marchés » fournit des explications utiles sur le processus, ainsi qu'un modèle de lettre de réclamation.

En résumé, les quatre exigences ci-après sont essentielles :

1. Vous devez être une « partie intéressée ». Dans le cas présent, cela signifie un Consultant ayant remis une proposition dans le cadre de ce processus de sélection, et destinataire d'une Notification d'intention d'attribution.
2. La réclamation peut contester la décision d'attribution du marché exclusivement.
3. La réclamation doit être reçue avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant.
4. Vous devez fournir dans la réclamation, tous les renseignements demandés par les Règles de Passation de Marchés (comme décrits à l'Annexe III).

## 5. Période d'attente

**DATE ET HEURE LIMITES : l'heure et la date limite d'expiration de la Période d'attente est 25/04/2025 à 12 h 00**

La période d'attente est de dix (10) jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la présente Notification de l'intention d'attribution.

La période d'attente pourra être prorogée. Cela pourrait survenir lorsque nous ne sommes pas en mesure d'accorder un débriefing dans le délai de cinq (5) jours ouvrables prescrit. Dans un tel cas, nous vous notifierons la prorogation

Pour toute question relative à la présente Notification, prière nous contacter.

**Nom :** Mohamed Sidi Mohamed

**Titre/position :** Président de la CPMP/DPEF

**Téléphone :** +222 36 30 38 86

**Courriel :** [mosm@dpef.mr](mailto:mosm@dpef.mr)